

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 343 Subvention (2.500 euros) aux Comptoirs de l'Inde (20e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux Comptoirs de l'Inde ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD et par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée aux Comptoirs de l'Inde, 60, rue des Vignoles 75020, pour organiser le 6e Salon L'Inde des livres en 2016. Simpa : 10008.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris et ainsi répartie :

- 2.000 euros rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 : Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la Culture. Simpa : 2016_05408 ;

- 500 euros rubrique 323, chapitre 65, nature 6574 ligne VF 40001 : Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la mémoire. Simpa : 2016_08150.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

